



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 9 septembre, le règlement numéro 2024-273 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109 a été adopté et entre en vigueur selon la loi.

L'objet de ce règlement est de bonifier le règlement en ajoutant des libellés sur les essences d'arbres prohibées et les normes d'implantations pour les arbres.

Donné à Saint-Ours, ce 10^e jour de septembre 2024.

Rachel Forest
Greffière adjointe

Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 10 septembre l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de septembre 2024.

Rachel Forest
Greffière adjointe